



## Examen suisse de maturité Grille d'évaluation du travail de maturité du ou de la candidat-e

Session :  hiver     été                      Année : \_\_\_\_\_

### Candidat-e

Nom, prénom du ou de la candidat-e :

Titre du travail de maturité :

Discipline qui y est rattachée :

### Evaluateur/trice désigné-e par le ou la candidat-e<sup>1</sup> ou par l'école préparatoire:

Nom, prénom :

Date et signature :

Lien de l'évaluateur/trice avec la discipline :

### Evaluation de la personne désignée

Attribuer une note de 1 à 6 (note entière ou demi-note) pour les parties A et B – éventuellement C. Ces notes n'engagent à rien. Elles ont une valeur informative et sont destinées à l'examineur/trice qui évaluera le ou la candidat-e durant la session. Des explications supplémentaires sur le système d'évaluation ainsi que le champ pour les commentaires se trouvent en p. 2.

Récapitulation des notes partielles		Note
<b>Partie A: Partie écrite, fond</b> (pondération: 12/30)		<b>A=</b>
a	Exposé de la problématique et méthodologie	
b	Organisation de la recherche et appropriation du sujet	
c	Exploitation du savoir et des sources	
d	Qualités formelles et argumentatives de la recherche	
e	Originalité	
<b>Partie B: Partie écrite, forme</b> (pondération: 8/30)		<b>B=</b>
f	Présentation	
g	Langue	
h	Citations, sources, tables	
<b>Partie C: Présentation et discussion</b> (pondération: 10/30)		<b>C=</b>
i	Structure de l'exposé	
j	Maîtrise du sujet	
k	Réflexion critique sur le processus et le(s) résultat(s) du travail	
l	Langue, interaction, recours aux moyens auxiliaires	
<b>Calcul de la note du travail de maturité (à deux décimales)</b> = $(A \times 12 + B \times 8 + C \times 10) / 30$		
<b>Note finale du travail de maturité (au demi-point)</b>		

<sup>1</sup> Le candidat autodidacte choisit une personne de sa connaissance capable d'évaluer de manière critique le travail. Cette personne est si possible un enseignant, mais il peut s'agir également d'une personne ayant des connaissances dans la discipline concernée et ayant si possible de l'expérience dans l'élaboration de travaux de type « recherche ».



## **A Mémoire : fond (pondération : 12/30)**

### **a Exposé de la problématique et méthodologie**

- 1 Le sujet de la recherche et l'intérêt personnel du ou de la candidat-e ressortent de manière claire.
- 2 La problématique est délimitée et clairement exposée.
- 3 La démarche (par ex. comparaison, étude de terrain, interviews, expérience en laboratoire) est adaptée au sujet et exempte de contradictions.
- 4 La méthodologie est exposée clairement.

### **b Organisation de la recherche et appropriation du sujet**

- 5 Le point de vue au travers duquel le sujet est traité est adéquat et le ou les accents thématiques sont judicieusement placés.
- 6 La structure du travail est bien adaptée au sujet et à la méthodologie.
- 7 Les différentes parties du travail (introduction, développement, résultats et conclusion) sont logiquement articulées; l'exposé des résultats et les conclusions sont mis en relation avec la problématique posée.

### **c Exploitation du savoir et des sources**

- 8 Les sources d'information utilisées sont adaptées au sujet.
- 9 Les sources, données, résultats d'expériences, autres éléments d'information sont interprétés avec soin et judicieusement exploités.
- 10 Des ressources de différents types (livres, revues, articles, sites web) ont été exploitées.
- 11 Les idées et illustrations puisées chez d'autres sont systématiquement signalées comme telles (indication des sources, marques de citation).

### **d Qualités formelles et argumentatives de la recherche**

- 12 Le titre reflète bien le sujet du travail.
- 13 Les affirmations faites dans le travail sont correctes et pertinentes.
- 14 Une distinction claire est opérée entre l'exposé de faits et l'énoncé de l'opinion de l'auteur-e.
- 15 Les notions clé sont définies ou expliquées (par ex. au moyen d'une énumération de caractéristiques).
- 16 Les expériences sont documentées de sorte à pouvoir être reproduites.
- 17 Les arguments utilisés sont fondés et pertinents ; les exemples cités sont parlants et illustrent judicieusement les éléments de théorie.
- 18 Les résultats sont convaincants.
- 19 La démarche, les enjeux du travail et les résultats en particulier font l'objet d'une réflexion critique de bon niveau.
- 20 Le résumé rappelle les éléments centraux du travail de manière concise.

### **e Originalité**

- 21 La structure du travail est originale et n'est pas reprise simplement des sources primaires ou secondaires.
- 22 Le travail comporte des réflexions, des idées, des pensées originales.
- 23 L'auteur-e tire des conclusions pertinentes fondées sur une réflexion personnelle.

## **B Mémoire : forme (pondération : 8/30)**

### **f Présentation**

- 24 Le travail est clairement structuré et ses différentes parties sont d'une longueur appropriée.
- 25 Le volume du travail est conforme aux consignes.
- 26 La mise en page est soignée et compacte.
- 27 Les tableaux et illustrations (graphiques, dessins, photos, etc.) sont judicieusement choisis.

### **g Langue**

- 28 Le texte est facilement compréhensible et se lit bien ; l'expression est concise et le lexique approprié.
- 29 La grammaire, la syntaxe, l'orthographe et la ponctuation sont correctes.

### **h Citations, sources, tables**

- Voir les prescriptions et «Aide-mémoire Éthique/Plagiat» sur le site internet de l'examen.*
- 30 Le mode de citation est conforme aux directives de l'examen suisse de maturité.
  - 31 Les sources mentionnées et les tables (table des matières, bibliographie, légendes des illustrations, annexes etc.) sont complètes.

## **C Présentation et discussion (pondération : 10/30)**

### **i Structure de l'exposé**

- 32 Le ou candidat-e présente le plan de son exposé. Celui-ci est clairement et logiquement structuré.
- 33 Les différentes parties de l'exposé occupent chacune une portion appropriée du temps de parole.

### **j Maîtrise du sujet**

- 34 Le ou la candidat-e retient les éléments essentiels de son travail; il relève les aspects marquants de ses résultats.
- 35 Les enseignements tirés du travail et les expériences personnelles du ou de la candidat-e sont exposés clairement et témoignent d'un bon niveau de réflexion.
- 36 Les questions posées par l'examineur ou l'examinatrice et l'expert-e reçoivent une réponse adéquate.
- 37 L'exposé et la discussion attestent de la maîtrise du candidat face à son sujet.

### **k Réflexion critique sur le processus et le(s) résultat(s) du travail**

- 38 La démarche du travail et en particulier les motifs qui ont présidé au choix du sujet et à une éventuelle réorientation de la recherche sont exposés de manière claire et succincte.
- 39 Le candidat porte un regard critique sur son propre travail avec la distance voulue et à un niveau de réflexion approprié.

### **l Langue, interaction, recours aux moyens auxiliaires**

- 40 Le ou la candidat-e se sert d'une langue compréhensible et correcte.
- 41 Le ou la candidat-e s'exprime de manière fluide et convaincante et se tient devant son public avec aisance.
- 42 L'utilisation d'éventuels moyens auxiliaires est judicieuse [*dans la limite de la disponibilité de moyens techniques dans la salle d'examen*] et l'utilisation de ces moyens se fait avec aisance.

## **Remerciements / Indication des sources**

- Les critères d'évaluation se fondent en grande partie sur les propositions faites par Peter Bonati et Rudolf Hadorn dans leur ouvrage: *Matura- und andere selbständige Arbeiten betreuen. Ein Handbuch für Lehrpersonen und Dozierende. Bern, hep verlag ag, 2., überarbeitete und erweiterte Auflage 2009.*  
La plupart des critères sont repris tels quels de cet ouvrage. Nous remercions les auteurs d'avoir autorisé l'utilisation de ces éléments.